

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/03

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué le 16/03/2026 par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : 12
Représentés : 3
Votants : 15

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIÈRE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT.

Absents excusés : Benjamin FIGUÈS, Stéphane PATEAU, Antoine PELTIÉ.

Secrétaire de séance : Florene MAUDUIT.

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, nouveau Maire élu, invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Il indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 15 voix POUR), DÉCIDE :

- la création de 3 postes d'adjoints.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 20 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Florene MAUDUIT,
La secrétaire de séance